



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 095-219505047-20260414-D0302026-DE



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - CANTON DE L'ISLE-ADAM

MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°030-2026

SEANCE DU : 14 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 14/04/2026

Affichée le : 08/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 24

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Etaient présents :	Patrick RAOULT	Thomas PROUST	Fabien VOLLE	Thierry CHAUMERLIAC
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Michel WATIER	Franck MARCHAL
	Catherine DEVILARD	Serge GHILLEBAERT	J.M. HENNEBERT	David GRANDINETTI
	Daïkha BRICOUT	Anne-Laure BONCORI	Anissa BENDHIAF	Edouard DEGREMONT
	Hervé SOUPRAYEN	Audrey SABOURIN	Ambre OLLIVIER	Aude MAZURELLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Céline GALLAND	Eric DEVILARD
	Jean-Michel LECAILLE	Morgane RABISCHUNG		

Absents représentés : Monsieur Jean-Michel LECAILLE pouvoir à Madame Patricia GOASDOUE

Absents non représentés : Monsieur J.M. HENNEBERT

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOASDOUE

Budget assainissement (M49) – approbation du compte de gestion 2025

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante. Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions) :

- **Approuve** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025 (M49), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

Pour extrait certifié conforme, le 15 avril 2026

Le Maire,

Céline CAUDRON

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 095-219505047-20260414-D0302026-DE